

**Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable
et d'Assainissement de la région de SIERVILLE**
20 Route de Renfeugères
76690 SIERVILLE
Tél. 02.35.32.18.89
smaepa-sierville2@orange.fr
COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 30 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 30 juin, à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en ses locaux en séance publique, sous la présidence de Monsieur DEHAIS Jean-Jacques, Vice-président du syndicat.

Etaient présents : MMS, LANGLOIS, DEHAIS, THROUDE, SIROY, DESAULTY, AMIOT, LECLERC, DOUILLET, BERTRAM, RADOUX, VERGNE, HOUDEMENT, VARET, DODELIN, FOSSE, GRESSENT, LEMAIRE-DELACROIX, BEAUCAMP.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. LEFRANCOIS.

Communes représentées : ANCEAUMEVILLE, LE BOCASSE, FRESQUIENNES, Communauté de Communes CAUX AUSTREBERTHE, BUTOT, SIERVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, Communauté de communes TERROIR DE CAUX.

Communes ou communauté de communes non représentées : aucune.

Date de la convocation : le 17 juin 2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 18

Secrétaire de séance : Monsieur DODELIN

Etaient également présents : M. LEPREVOST Technicien, Mme LAMANT Secrétaire, Mme TOULLIC Secrétaire, Mme GALIOT (trésorerie de Montville).

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 24 mars 2025.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

M. THROUDE demande plus de précisions concernant la peinture du château d'eau étant donné qu'il est nécessaire de le faire tous les 10 ans et que la dernière fois c'était en 2014. Le syndicat va se renseigner auprès d'entreprises pour effectuer juste un nettoyage.

2/ Rapport annuel 2024 eau potable

Après présentation du rapport annuel 2024 pour le service eau potable, Monsieur le Président demande au comité syndical de l'approver.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2024 du service eau potable.

3/ Rapport annuel 2024 assainissement

Après présentation du rapport annuel 2024 pour le service assainissement, Monsieur le Président demande au comité syndical de l'approver.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2024 du service assainissement.

4/ Rapport annuel 2024 SPANC

Après présentation du rapport annuel 2024 pour le SPANC, Monsieur le Président demande au comité syndical de l'approver.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2024 du SPANC.

5/ Avenant n°2 pour le marché de travaux de la 66ème tranche d'eau potable

Monsieur le Président rappelle que le SMAEPA avait décidé de lancer un marché pour la réalisation de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable sur les communes d'ANCEAUMEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX et BUTOT.

Après consultation, c'est le groupement d'entreprise STURNO et RESEAUX ENVIRONNEMENT qui a été retenu.

Date de la notification du marché public : 22 juillet 2024

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 268 814,40 €
- Montant TTC : 322 577,28 €

Précision de la répartition au DC1du marché "lettre de candidature, désignation du mandataire par ses co-traitants":

ENTREPRISES	TRAVAUX	Montant en € HT
Réseaux Environnement SAS 954 route des Sapins, 76110 BR contact@reseaux-environnement.com Tél 02.35.38.26.19 SIRET 491 542 981 00015	HUGLEVILLE EN CAUX et BUTOT	158 845,60
STURNO SAS 299 rue des Renard, ZA Sud, 76190 Sainte Marie des Champs secretariat-hn@sturno.fr Tél : 02.35.95.92.70 SIRET : 891 847 600 00030	ANCEAUMEVILLE	109 968,80
	TOTAL	268 814,40

La réalisation de divers travaux sur les 3 communes ont mis en évidence ce qui suit :

- **ANCEAUMEVILLE**
 - L'état initial de la voirie étant mauvais, il a été nécessaire de refaire certaines parties en enrobé à chaud et l'utilisation d'un PATA pour réaliser des joints à l'émulsion plus larges.
 - La pose d'une ventouse supplémentaire.
 - L'avenant intègre ainsi une plus-value de 8 388,90 € HT pour l'entreprise STURNO.
- **HUGLEVILLE EN CAUX**
 - Augmentation du linéaire de 230 mètres pour condamner une canalisation située en privé.
 - Reprise d'un branchement supplémentaire.
 - L'avenant intègre ainsi une plus-value de 17 577,40 € HT
- **BUTOT**
 - Augmentation du linéaire de 156 mètres pour condamner une canalisation vétuste en amiante ciment.
 - Reprise de 4 branchements supplémentaires.
 - L'avenant intègre ainsi une plus-value de 24 924,41€ HT

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 50 890,71 €

Montant TTC : 61 068,85 €

% d'écart introduit par l'avenant : 18.93%

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 319 705,11 €

Montant TTC : 383 646,13 €

Le montant du marché se répartit de la façon suivante pour les deux entreprises :

ENTREPRISES	TRAVAUX	Montant Initial € HT	Montant de l'avenant € HT	Montant total € HT
Réseaux Environnement SAS 954 route des Sapins, 76110 BREAUTE contact@reseaux-environnement.com Tél 02.35.38.26.19 SIRET 491 542 981 00015	HUGLEVILLE EN CAUX	118 239,50	17 577,40	135 816,90
	BUTOT	40 606,10	24 924,41	65 530,51
STURNO SAS 299 rue des Renard, ZA Sud, 76190 Sainte Marie des Champs secretariat-hn@sturno.fr Tél : 02.35.95.92.70 SIRET : 891 847 600 00030	ANCEAUMEVILLE	109 968,80	8 388,90	118 357,70
	TOTAL	268 814,40	50 890,71	319 705,11

Vu la délibération du 25 mars 2024, l'avenant n°2 génère une plus-value supérieure à 5%.

Monsieur le président demande au comité syndical :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°2 avec les entreprises STURNO et RESEAUX ENVIRONNEMENT.
 - de le charger d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés,
 - de le charger d'inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires au maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement des ouvrages réalisés,
- Le comité syndical accepte à l'unanimité.

6/ Décision modificative pour la 66ème tranche**Décision modificative n°1 : EAU****66^e Tranche adduction d'eau potable 2024 – Programme 94**

Monsieur le Président présente la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-94 : 66 ^e TR AEP ANCEAUMEVILLE- HUGLEVILLE-BUTOT		32 000,00 €		
D 2315-95 : 67 ^e TR AEP PAVILLY – Le Rougemont	32 000,00 €			
Total Investissement	32 000,00 €	32 000,00 €		

Le comité syndical accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 en eau potable.

7/ Mise à jour des statuts du SMAEPA de SIERVILLE

Les services de la Préfecture de Seine Maritime ont informés le SMAEPA de la nécessité de modifier les statuts du syndicat en apportant les précisions suivantes :

- Ajout de la communauté de communes TERROIR DE CAUX,
- Précision sur le hameau des Marettes de la commune de CLERES
- Précision sur l'élection des vice-présidents.

Après présentation des nouveaux statuts le président demande au comité syndical de se prononcer.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.